



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef de cabinet, conseiller spécial

Réf : BDC_CM/2025-11/35871/SAS

Paris, le 16 MARS 2026

Monsieur Vincent ROUÉ
Conseiller pour l'Autriche,
la Slovaquie, la Slovénie
Assemblée des Français de l'Étranger
Secrétariat général
27, rue de la Convention
CS 91533
75732 PARIS Cedex 15

Monsieur le Conseiller,

Vous avez souhaité appeler l'attention de M. Philippe TABAROT, ministre des Transports, sur l'avenir des trains de nuit Paris-Vienne.

Les trains de nuit évoqués ont été mis en service en 2021, pour Paris-Vienne et en 2023, pour Paris-Berlin. Alors que le service avait été lancé dans un premier temps comme une expérimentation par l'opérateur autrichien (ÖBB) et de SNCF Voyageurs, sans subvention, l'État a publié en 2022 un appel à manifestation d'intérêt pour les trains de nuit internationaux. Parmi les opérateurs ayant répondu, SNCF Voyageurs a sollicité une aide financière au démarrage pour le service ; une subvention a ainsi été versée par les États français et autrichien en 2024 et en 2025.

L'État a donc pleinement facilité le démarrage de cette desserte de nuit internationale.

Cette liaison, exploitée par les exploitants nationaux français, autrichien et allemand, a connu des difficultés importantes en matière de régularité, notamment à la suite de travaux sur le réseau en Allemagne. La massification des travaux sur le réseau ferré, en particulier en Allemagne qui a récemment fortement renforcé son volume de travaux, perturbe fortement les possibilités de circulation pour ces trains. Cela ne permet pas aux dessertes Paris-Vienne et Paris-Berlin de circuler de façon suffisamment régulière et donc de trouver leur équilibre économique

Les subventions de l'État à ces lignes Paris-Vienne et Paris-Berlin représentent un surcoût important par comparaison avec des lignes de train de nuit intérieures (85 euros par billet contre 65 euros par billet pour les lignes françaises). Le poids de ces subventions est d'autant plus lourd à assumer que l'Allemagne ne participait pas au financement de ces lignes qui desservait son territoire. Un dialogue a été initié avec le ministère des Transports allemand pour envisager une participation à ce service mais les discussions n'ont pas abouti.

.../...



En 2026, dans un contexte de redressement de nos comptes publics, la priorité est donnée au fonctionnement et à la qualité de service des dessertes de nuit nationales, comme en atteste le projet de commande de matériels roulants pour les trains de nuit. La subvention versée par l'État n'est donc pas reconduite pour l'année 2026.

Un projet de reprise de la ligne par une compagnie ferroviaire européenne, sans subvention publique, est suffisamment avancé pour envisager une reprise des circulations dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.



Kevin MAINGOURD